

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 9 mars 2016 à 20 heures 30

L'an deux mille seize et le neuf mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marjorie ENJELVIN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 mars 2016

PRESENTS : Mesdames ENJELVIN, EPAUD, SERIO, MARTELLUCCI, MANZANARES, LECOQ, CONFORT, POUPA, Messieurs FADAT, MAZUR, GRAU BUENO, BERGOGNE, BELET, LOYNET, LOPEZ, MANTOUX, GERVAIS

ABSENTS : Mesdames CORPELET, TERRENZI, THEFAINE, MAZUR, HOSTAUX, Messieurs MISSOT, CHAUVETTE, MAILHAN, COMTAT, QUERCI

PROCURATIONS : de Madame CORPELET à Madame MARTELLUCCI, de Monsieur CHAUVETTE à Monsieur FADAT, de Monsieur QUERCI à Monsieur MANTOUX, de Madame TERRENZI à Madame SERIO, de Madame MAZUR à Monsieur MAZUR, de Monsieur MAILHAN à Monsieur BELET

Madame le Maire ouvre la séance.

1 – Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Débat d'orientation budgétaire

Le lecture du débat par Madame EPAUD, Adjointe aux Finances

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du – février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités de plus de 3500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Aussi, le DOB doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Clarenaçoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi que la situation financière locale.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal lors duquel sera voté le compte administratif et le budget 2016.

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DÉGRADÉE : une croissance encore insuffisante:

% du PIB	2013	2014	2015	2016
Production Mondiale	3,4%	3,4%	3,3%	3,8%
Zone euro	-0,4%	0,8%	1,5%	1,7%
France	0,7%	0,2%	1,2%	1,5%

(Source : rapport sur les perspectives de l'économie mondiale)

Selon les dernières prévisions du FMI (*Fonds monétaire international*), la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française.

Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévue (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis), la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir, à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques.

Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile, car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine, depuis la publication, en août, de mauvais indicateurs.

En ce qui concerne la zone euro, la reprise est selon le FMI, « plus ou moins en bonne voie ». Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore, des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de la Grèce.

En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1,5% pour 2016. Mais la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro et les taux d'intérêt bas doivent permettre, selon les hypothèses du Gouvernement, d'améliorer la consommation et les exportations, et donc de relancer les investissements des entreprises.

En ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt continuent d'atteindre des niveaux historiquement bas. Par exemple, l'EURIBOR 3 mois, principal index européen, est négatif depuis le mois d'avril 2015. En effet, les banques centrales maintiennent leur politique monétaire très accommodante, dans l'attente d'une reprise certaine de la croissance. Ainsi, la FED, banque centrale américaine, après avoir annoncé en 2014 une remontée des taux directeurs vers la mi-2015, vient récemment de repousser une nouvelle fois cette décision, considérant que l'inflation restait trop faible et que le ralentissement de la croissance chinoise pourrait peser sur l'activité économique.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE), a lancé depuis le début de l'année un programme d'achats massifs de dette publique et privée, dans l'objectif de pousser les banques à prêter aux entreprises et aux particuliers pour relancer l'activité. Cette politique interventionniste, dans un premier temps envisagée jusqu'en septembre 2016, pourrait être reconduite si la situation économique ne s'améliore pas. Les taux des marchés financiers devraient donc rester bas en 2016.

B. LA LOI DES FINANCES 2016

1. une poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat

Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros à l'horizon 2017, le projet de loi des finances 2016 entérine une troisième réduction des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales.

Pour l'année 2016, le montant de la DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6% par rapport à 2015.

Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques, sera donc de 3,67 milliards d'euros.

L'effort est porté par les collectivités locales dont la répartition est la suivante :

- 2 071 M€ pour le bloc communal (1 450 M€ pour les communes et 621 M€ pour leurs groupements), soit 56% de l'effort

- 1 148 M€ pour les départements, soit 31%

- 451 M€ pour les régions, soit 13%.

Les départements et régions sont également fortement impactés. D'une part, leurs dépenses d'équipement subissent une forte réduction et d'autre part, les financements croisés de la région et du département deviennent très limités, les subventions difficiles à obtenir.

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la Loi de Finances initiales pour 2015.

A savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DRS.

2. les autres mesures du PLF 2016

Evolution du F.P.I.C

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

Une amélioration des recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

- 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants

- 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014). S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement propose de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,8%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

II. LE CONTEXTE LOCAL: les données financières 2015 de la commune

L'année 2015 doit être considérée comme une pleine année d'exercice pour l'équipe municipale actuelle.

Le compte administratif 2015 provisoire est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 207 874.83 euros

Recettes : 3 734 650.47 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 408 038.88 euros

Recettes : 755 397.97 euros

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 207 874.83 € (contre 3 253 744 en 2014). Cette diminution est le résultat d'un travail d'économie de l'ensemble des élus et des agents de la collectivité.

Concernant la dette, le montant de l'ensemble des emprunts au 31/12/2015 est de 5 733 687.75 € contre 5 965 464 € au 31/12/2014.

Les intérêts de la dette représentent un montant de 183 204.17 euros.

Les recettes de fonctionnement ont subi une augmentation notable, elles s'élèvent à 3 734 650.47 € (3 569 108 en 2014) grâce à l'excédent de fonctionnement reporté de 184 484 euros contre 90 214.56 euros l'année précédente et la contribution de la CAF à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

B. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées pour 2015 s'élèvent à 408 038.88 euros. Elles concernent :

- Le remboursement du capital de la dette (232 065.87 €),
- L'entretien de bâtiment et acquisition de matériel pour 59 551.60 euros
- Les travaux du chemin de Saint-Dionisy prévus pour 2015 ont dû être reportés pour des contraintes techniques et juridiques et seront réalisés sur 2016.

Les recettes d'investissement d'un montant de 755 397.97 euros sont constituées par

- Les dotations FCTVA, TLE, TA : (245 165.44 euros),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 130 929 euros contre 104 076.00 euros en 2014,
- L'amortissement 121 955.5 euros.

Il faut également tenir compte d'un excédent reporté 2014 de 383 109 euros.

III. Les perspectives et les orientations : le Budget Primitif 2016

A. Les contraintes

- le désengagement de l'Etat : pour Clarensac, la contribution au redressement des finances publiques va entraîner une baisse des recettes d'environ 60 000 €

- l'endettement :

Selon les chiffres disponibles sur le site de la DDGCL (Direction Générale des Collectivités Locales, au 31/12/2014, on peut noter avec intérêt que l'encours de la dette s'élevait à 1485 euros par habitants. La moyenne de la strate étant respectivement de 793 euros par habitants.

Nous sommes donc toujours sur un niveau d'endettement très élevé qui ne nous permet pas de nouveaux emprunts pour 2016.

B. Les orientations

• maîtriser les dépenses de fonctionnement : cet objectif est encore de cette année d'actualité car force est de constater que la gestion courante des dépenses de fonctionnement est restée maîtrisée, en dépit des incertitudes liées à l'environnement institutionnel et budgétaire rencontré.

Rappelons que cette gestion optimisée des dépenses de fonctionnement permet de dégager l'excédent qui sur l'exercice budgétaire suivant assure l'équilibre global du budget.

Il apparaît dès lors assez évident que la commune pourra poursuivre une réduction, même modeste, de ses postes de dépenses.

• développer une politique d'investissement maîtrisée

La commune n'a pu conduire un réel programme d'investissement depuis 2014 compte tenu du poids de l'endettement et des dépenses de fonctionnement.

La gestion rigoureuse depuis 2 ans nous permet de dégager une capacité d'auto financement qui va nous permettre de mettre en place une réelle politique d'investissement sur notre commune afin de garantir la pérennité d'un service public de qualité.

Les principaux investissements seront composés d'opérations nouvelles ou précédemment engagées et de programmes récurrents comme le renouvellement des équipements.

- les travaux du chemin de Saint Dionisy et de la rue des Arènes
- l'embellissement des rues
- la réfection du toit du temple
- le renouvellement de matériel informatique et acquisition de logiciel
- des équipements destinés aux associations et à la jeunesse

En parallèle, le lancement de démarches globales pour préparer l'avenir va se poursuivre :

- le renforcement de la mutualisation
- la modernisation des outils informatiques
- le diagnostic énergétique des bâtiments
- l'aide aux associations dont le dynamisme est à souligner.
- l'accompagnement du CCAS par le biais d'une subvention exceptionnelle destinée à contribuer à une bourse aux permis de conduire.
- la rationalisation des moyens : tout comme la lutte contre le gaspillage. Il sera demandé à tous d'y veiller aux élus, aux agents comme aux usagers.
- la poursuite des investissements pour diminuer la consommation de fluides (électricité, gaz, eau...)

La séance est levée à 21 h07

Marjorie ENJELVIN
Maire

Les Conseillers Municipaux